Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 022-212203640-20260924-202656-DE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TRELIVAN

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre septembre à 19h les membres du Conseil Municipal de la commune de TRELIVAN proclamés élus par le bureau électoral à la suite des élections du 15 mars 2026, se sont réunis salle du conseil en Mairie sur convocation en date du 17 septembre 2026 qui a été adressée par Monsieur Dominique LUCAS, premier adjoint par délégation du Maire conformément à l'article L.2121-11 du Code Générale des Collectivités Territoriales.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

LEBRETON Suzanne	LUCAS Dominique	BUREAU Anaëlle
COMMUNIER Aurélien	LASSERRE Valentin	GASTÉ Florent
CAYET Laurette	GUEHENNEUC Rodolphe	GATELLIER Florence
LEGALLAIS Marie-Pierre	HERVÉ Lucie	LECHEVESTRIER Jean
LE GAL DAYOT Julie	PORS Gwénolé	REHEL Christine
RUELLAN Marie	THOMAS Sylvie	RADOUX Alain
LEMAITRE Fabrice	SAULNIER Laurence	LE FLAHEC Laurent
BOURDÉ Dominique		

Absent Excusé :
Monsieur Didier YVART pouvoir à Madame Julie LE GAL DAYOT

Présidente de séance Madame Suzanne LEBRETON

Secrétaire de séance : Madame Laurette CAYET

Membres en exercice : 23

Membres présents : 22

Membres votants :23

Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 9 juillet 2026.

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 24 septembre 2026.

FINANCES

Question 1 -2026-56:

Théâtre en Rance : aide au financement de l'emploi associatif

Dans le cadre de sa politique de soutien à l'emploi dans les structures associatives, le Conseil communautaire de Dinan Agglomération a validé, le 23 avril 2018, la création de contrats tripartites financés entre une ou plusieurs communes, l'association et Dinan Agglomération.

Ces emplois doivent favoriser prioritairement l'encadrement des jeunes. Les personnes recrutées devront être employées dans des fonctions en accord avec leur qualification et sur la base d'un temps complet.

L'association Théâtre en Rance a exprimé depuis 2018, le souhait de bénéficier d'un emploi

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 022-212203640-20260924-202656-DE

tripartite sur les missions suivantes : médiation, action culturelle et communication.

Une convention a été signée entre Dinan Agglomération, l'association et la commune de Lanvallay (commune porteuse) pour le financement de ce poste le 14 septembre 2020 pour une durée de 3 années. Cette convention a été reconduite pour une nouvelle période de 3 ans par la signature d'un avenant en octobre 2023.

A ce jour, 14 communes souhaitent adhérer au projet, dont 3 nouvelles, à savoir Beaussais sur Mer, Broons et Les Champs Géraux.

L'avenant arrivant à échéance, Dinan Agglomération et les 14 communes volontaires se sont montrées favorables à la signature d'une nouvelle convention pour trois années supplémentaires. Le tableau ci-dessous récapitule l'engagement financier de chacune des parties (sous réserve d'un vote favorable des Conseils municipaux concernés) :

Participation de Dinan Agglomération	Participations des communes (basées sur la population)	
10 000 €	Dinan (forfait)	5 000 €
	Beaussais-sur-Mer	1 298 €
	Broons	849
	Les Champs Géraux	311 €
	Pleslin-Trigavou	1 173 €
	Pleudihen-sur-Rance	844 €
	Plouër-sur-Rance	986 €
	Quévert	1 142 €
	Saint-Juvat	191 €
	Trébédan	127 €
	Taden	761 €
	Yvignac-la-Tour	328 €
	Trélivan	827 €
	Languédias	163 €
	TOTAL	14 000 €

Pour cette période de 3 ans (septembre 2026- août 2029), les communes s'engageront à maintenir à des montants identiques leur niveau de contribution.

Par ailleurs, la commune porteuse, Taden, porte la responsabilité de la convention. La convention sera donc signée entre l'association, Dinan Agglomération et la commune de Taden.

L'association s'engage, à chaque saison, à convier les communes associées à son assemblée générale, et à leur fournir les documents relatifs à la vie de l'association : bilan financier, compte-rendu d'activités et composition du bureau.

Les communes associées s'engageront à assurer la promotion de l'association sur leurs territoires respectifs et à poursuivre leur politique de soutien technique.

La convention sera résiliée, si l'une des collectivités se retire du dispositif sans qu'un accord puisse être trouvé pour boucler le financement de l'emploi tripartite.

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 022-212203640-20260924-202656-DE

Il vous est demandé :

- De participer au financement d'un emploi au sein de l'association Théâtre en Rance pour la période septembre 2026-août 2029 (3 années) à hauteur de 827€ par an.
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents permettant le paiement de cette participation à la commune de Taden (commune porteuse).

Le conseil municipal après en avoir délibéré

Décide :

- De participer au financement d'un emploi au sein de l'association Théâtre en Rance pour la période septembre 2026-août 2029 (3 années) à hauteur de 827€ par an.
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents permettant le paiement de cette participation à la commune de Taden (commune porteuse).

Pour :23

Fait et délibéré en séance et ont signé les membres présents

Acte rendu exécutoire par sa transmission

et sa publication à la Préfecture de Saint Brieuc.

Pour extrait conforme,

Secrétaire de séance :

Laurette CAYET

Maire et Présidente de Séance,

Suzanne LEBRETON Maire

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telercours.fr

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 022-212203640-20260924-202656-DE